

Seine - Maritime

Arrondissement de Rouen

CANTON DE MESNIL-ESNARD

COMMUNE

DE

BOIS D'ENNEBOURG

76160

TEL : 02 35 23 45 20

FAX : 02 35 23 50 76

E-mail : mairie-sg.boisdennebourg@wanadoo.fr

Bois d'Ennebourg, le 16 février 2021,

Monsieur Wilfrid STELLATELLI,

Société ORANGE

Unité de Pilotage

Réseau Ouest

5 rue du Moulin de la Garde

44 331 NANTES- Cedex 03

Objet : Déclaration Préalable de Travaux (DP 076.106.20B 0011)

Lettre recommandée avec avis de réception.

CC : Mme Catherine MORIN-DESAILLY, Sénatrice, Mme Annie VIDAL, Députée et M. Marc MAOUCHE, Délégué Régional ORANGE.

Monsieur,

Je viens vers vous dans le cadre de la déclaration préalable n° DP07610620B0011 qui fait actuellement débat sur notre Commune de Bois d'Ennebourg. Ce débat s'est initié suite à un mouvement spontané de plusieurs administrés et la diffusion sur le territoire de notre Commune d'une communication relative à l'implantation de votre ouvrage.

En premier lieu, je tiens à porter à votre connaissance que la présente est élaborée en concertation avec les habitants de la Commune qui se sont présentés auprès des services de la Commune comme étant les plus impactés et sensibilisés au sujet.

Il ressort en effet de l'instruction de votre dossier et de votre dernière déclaration, citée ci-dessus, qu'elle est apparue conforme par les Services de l'Urbanisme situés à Buchy. Cette instruction conforme constatant en domaine privé la complétude de votre dossier m'a amené à ne pouvoir me prononcer contre ce projet en dépit de l'opposition de notre Conseil Municipal. J'ai donc été amené à vous accorder un arrêté de non-opposition du point de vue de l'urbanisme.

En date du 21 Avril 2020, j'ai adressé à vos services un courriel, que vous trouverez en copie pour mémoire, vous précisant encore la position du conseil municipal au sujet de ce projet.

À cet égard d'ailleurs, au niveau de l'instruction de vos dossiers, il serait bon et pédagogique (comme le font les constructeurs, maîtres d'œuvre, promoteurs et maîtres d'ouvrages particuliers...) d'inscrire vos coordonnées afin de pouvoir vous contacter pour pouvoir échanger sur votre dossier de façon constructive et approfondie.

La résultante de la mobilisation de nos administrés est la suivante :

- Les habitants de la commune s'opposent à l'installation de cette antenne à cet endroit et souhaiteraient pouvoir avoir avec vous une discussion saine afin de trouver une solution de compromis acceptable par tous.
- Il y a des endroits sur la Commune plus éloignés des habitations, des exploitations agricoles ou de notre école, qui pourraient correspondre à vos critères et attentes ainsi qu'à ceux des habitants et de la Mairie,
- Nous vivons dans une commune rurale qui ne se trouve pas dans une zone blanche, même si dans certains endroits de la commune, il est difficile d'avoir un réseau continu, nous vous le concédons,
- Les habitants de la commune ont choisi de s'installer à Bois d'Ennebourg pour avoir ce confort de vie, loin des contraintes de la ville ou de la métropole, ce type de dispositif est bien éloigné de ce que nos administrés sont habitués à avoir,
- De plus, comme il était précisé dans le mail du 21 avril 2020, des habitants proches de ce projet sont électro-sensibles dont un enfant touché par une immaturité du système immunitaire médicalement reconnue, élément que les signataires de la convention, dont vous bénéficiez, ignorent puisqu'ils n'habitent pas la Commune.

Dans l'intérêt de tous et d'un apaisement d'une situation qui nous laisse augurer des difficultés ultérieures contentieuses et sociales, je vous invite à répondre favorablement à l'invitation qui vous est faite d'un rendez-vous pour trouver ensemble un emplacement plus propice à la préservation de la santé de nos habitants, de l'intégration de votre structure et de son éloignement des zones habitées.

Je souhaite que ce rendez-vous puisse se tenir sous quinzaine afin de ne pas obérer les éventuels délais de recours dont il n'a pas été fait silence qu'ils seraient mis à profit par nos administrés.

En effet, lors de la réunion avec les habitants de la commune, il m'a été confirmé que ces derniers ont pris la tâche d'un avocat, et n'hésiteront pas à faire valoir leurs droits, au soutien d'un recours devant les juridictions administratives aussi bien que devant le tribunal judiciaire.

Nous attirons à titre subsidiaire votre attention sur une pratique relevée à l'issue de l'apposition de votre autorisation d'urbanisme pour laquelle, selon nos administrés, une fois le constat d'affichage effectué, un opportun retrait, que nous ne cautionnons pas, aurait été effectué. À défaut d'affichage continu sur le territoire de l'opération projetée, nous attirons votre attention sur le fait que le délai de recours des tiers n'a pas commencé à courir nonobstant la mise en œuvre d'un constat d'huissier.

La présente vous est adressée en LRAR afin de respecter le formalisme d'une telle missive et vous indique qu'elle est circularisée en copie à nos référents habituels qui sont, eux aussi, sensibles à ces sujets de bien vivre au quotidien.

Je vous remercie par avance, par retour de courrier, de me proposer un rendez-vous dans les quinze jours.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, l'assurance de nos sentiments cordiaux.

Monsieur le Maire
L. SOLER



mairie

De: mairie <mairie-sg.boisdennebourg@wanadoo.fr>
Envoyé: mardi 21 avril 2020 12:01
À: 'mairie bois d'ennebourg'
Objet: TR: Déclaration Préalable pour implantation pylône ORANGE

Laurent SOLER
Maire de Bois d'Ennebourg

-----Message d'origine-----

De : mairie [mailto:mairie-sg.boisdennebourg@wanadoo.fr]
Envoyé : jeudi 16 avril 2020 10:31
À : 'decet' <david.decet@sphtelecom.fr>
Objet : RE: Déclaration Préalable pour implantation pylône ORANGE

Bonjour,

Tout d'abord, je suis heureux de pouvoir récupérer vos coordonnées qui ne faisaient pas partie de votre mémoire. C'est pour cela que je n'ai pas pu vous répondre auparavant. Ensuite, j'ai présenté votre mémoire au dernier conseil municipal avant le confinement qui en est arrivé aux mêmes conclusions que moi :

- Le lieu qui est aujourd'hui proposé est un endroit privilégié et un point de vue naturel qui serait dénaturé par cette antenne.
- Cet endroit ne fait pas partie d'une zone constructible suivant notre PLU.
- De plus nous avons non loin de cet endroit des habitants qui sont électrosensibles.

Bouygues Télécom a une antenne non loin de chez nous qui dessert parfaitement notre commune ; ne serait-il pas plus judicieux de regrouper les antennes au même endroit ?

De plus, avec le confinement nous n'avons pas pu présenter à la population votre projet comme nous l'avions prévu. C'est pour cela qu'il me semblerait plus judicieux de reporter ou annuler ce projet tant que le confinement est de rigueur, ce qui nous permettra de présenter correctement ce projet qui aura un impact sur la vie quotidienne de notre population.

Cordialement,

Laurent SOLER
Maire de Bois d'Ennebourg.

-----Message d'origine-----

De : decet [mailto:david.decet@sphtelecom.fr]
Envoyé : mercredi 15 avril 2020 17:09
À : mairie-sg.boisdennebourg@wanadoo.fr
Objet : Re: Déclaration Préalable pour implantation pylône ORANGE

> Bonjour,
>
>
> vous avez reçu un dossier d'information relatif à l'implantation d'un

> relais de téléphonie mobile ORANGE sur votre commune.
>
> Nous devons maintenant vous déposer une Déclaration Préalable, étant
> donné le contexte actuel, serait il possible de vous envoyer par mail
> la DP, que vous imprimiez le nombre d'exemplaires nécessaires et de
> m'envoyer un récépissé de dépôt.
>
> Dans l'attente de votre retour.
>
> Bien cordialement.
>
> David DECET
>
> SPH TELECOM
>